

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2016

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 24 juin 2016

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 14 juin 2016
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2016-64

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET
CREATIONS D'EMPLOIS ET
CREATIONS D'EMPLOIS NON
PERMANENTS

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE (par proc. à Mme WEBANCK), M. ROULE (par proc. à M. JOINT), Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI (par proc. à Mme CRESPIY), M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PATUREL), M. PETIT, Mme HAMZAOUI, Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à Mme GOYER), Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme MAINAND), Mme CARLE, Mme BAJARD (par proc. à M. DUREL), M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN

Était absent : /

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
069 216900340.....

Rapport de : M. LE DEPUTE-MAIRE

Par délibération n°2015-136 du 9 novembre 2015, le Conseil Municipal a modifié le tableau des effectifs de la Ville.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir apporter les modifications suivantes au tableau des emplois :

CREATIONS D'EMPLOIS

SERVICE	NOMBRE	GRADE	DATE D'EFFET	OBSERVATIONS
EDUCATION	1	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	01/07/2016	Promotion interne suite à réussite examen professionnel
INFORMATIQUE	1	Ingénieur	01/07/2016	Réussite concours
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	1	Rédacteur	01/07/2016	Réussite concours
RESTAURATION	1	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	01/07/2016	Avancement de grade suite à réussite examen professionnel
BUREAU D'ETUDES	1	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	01/07/2016	Réussite concours
URBANISME	1	Ingénieur	01/07/2016	Promotion interne suite à réussite examen professionnel
AFFAIRES CULTURELLES	1	Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	01/09/2016	
CALUIRE JUNIORS	1	Animateur	01/09/2016	

Les avancements de grade et promotion interne ont été approuvées par les membres de la Commission administrative paritaire lors de la séance du 17 juin 2016.

CREATIONS D'EMPLOIS NON PERMANENTS

Afin de faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, et conformément à l'article 3 - 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier modifié, il est proposé au Conseil Municipal de créer, pour l'année scolaire 2016-2017, les emplois non permanents suivants :

■ Affaires culturelles

- 2 postes d'adjoints d'animation 2^{ème} classe rémunérés, sur état d'heures, sur la base de l'indice brut 347 indice majoré 325. Ces personnes seront notamment chargées des visites guidées de la Chapelle et de l'accueil du public durant les concerts. Toutefois, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut 340 majoré 321 si seules les missions d'accueil du public sont assurées.

■ Education

6 postes de coordonnateurs en charge de la coordination des animateurs et surveillants sur les temps périscolaires, en complément des agents permanents de la Ville affectés sur ces postes de coordonnateurs. Ces agents seront rémunérés sur la base du 1^{er} grade de la catégorie B, 5^{ème} échelon, à temps complet.

■ Police municipale

20 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon, indice brut 340, indice majoré 321.

Ces agents seront chargés d'assurer la mission de surveillance des entrées et sorties des écoles pendant les périodes scolaires, à raison de 12 h par semaine pour les écoles privées et 17 h 30 pour les écoles publiques, les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

Ces agents pourront effectuer, en dehors des plages horaires citées ci-dessus, des heures complémentaires, dans différents services en fonction des nécessités de service et pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 41 voix pour et 2 abstentions,

- APPORTE

au tableau des effectifs les modifications concernant les créations d'emplois et les créations d'emplois non permanents ci-dessus mentionnées,

- DIT

que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget de l'année en cours, dans les nature et fonction relatives aux divers services concernés.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 24 juin 2016
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET